

LES VOIES DE CIRCULATION

Se déplacer sans trébucher

Les voies de circulation et les accès aux sorties doivent être sécuritaires en tout temps. Pour garantir la sécurité, surtout en cas d'urgence, vérifiez les points suivants et implantez des mesures correctives pour tous les points auxquels vous avez répondu non.

1. Éliminer les risques

oui non

Des voies de circulation suffisamment larges, en bon état et éclairées, permettent de se déplacer sans trébucher en toute sécurité.

- Les allées menant directement aux sorties de secours ont au moins 1,1 m (43 po) de largeur. (RSST ; CNPI) ☐ ☐
- Les autres allées de circulation et les passages entre les équipements mesurent au moins 600 mm (24 po) de largeur. (RSST) ☐ ☐
- Les allées sont tracées au besoin. (RSST) ☐ ☐
- **Un éclairage adéquat est assuré (min. 50 lux).** (RSST) ☐ ☐
- La surface du plancher est antidérapante. ☐ ☐
- Le plancher est bien drainé. ☐ ☐
- **Les escaliers ont une largeur minimale de 550 mm (21 po) et sont pourvus d'une main courante.** (RSST, CNB) ☐ ☐
- **Les endroits où il y a changement de niveau (mezzanines, ouvertures au sol...) sont munis d'un garde-corps d'au moins 900 mm (36 po) de hauteur.** (RSST) ☐ ☐

Les changements de niveau ou les escaliers sont des endroits où le risque de chute est particulièrement important.

2. Contrôler les risques

Un plancher sale, glissant ou en mauvais état augmente le risque de chute.

- **On nettoie la surface du plancher régulièrement.** (RSST) ☐ ☐
- On répare le plancher au besoin pour que sa surface soit unie. (RSST) ☐ ☐
- On racle les accumulations d'eau immédiatement. ☐ ☐
- On recueille les déversements avec un produit absorbant. ☐ ☐
- **On s'assure qu'aucun obstacle ou empilage ne nuit à la circulation.** (RSST) ☐ ☐
- On place les tuyaux flexibles (air, CO...) et les rallonges électriques sur des enrouleurs ou des crochets. ☐ ☐
- **On protège toute fosse de visite en plaçant un garde-corps autour de celle-ci ou en la recouvrant lorsqu'elle n'est pas utilisée.** (RSST) ☐ ☐

Une voie de circulation encombrée augmente le risque de trébucher ou de se faire heurter.

Les fosses ouvertes sont dangereuses.

3. Savoir faire

L'entretien régulier assure la sécurité des lieux.

- On applique une procédure de tenue et d'entretien des lieux. ☐ ☐
- On dispose de produit absorbant en quantité suffisante. ☐ ☐

LISTE DES RÈGLEMENTS ET DES CODES

CNB : Code national du bâtiment
 CNPI : Code national de prévention des incendies du Canada
 RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail

Les points identifiés en caractères gras doivent être traités en priorité.
 Reporter les points à corriger sur la fiche d'action prévue à cet effet.